

## Questions orales

**M. Stanfield:** Je suppose que ces garanties plaisent beaucoup aux Italiens puisqu'elles leur permettent de faire pratiquement tout ce qu'ils veulent.

**M. Macdonald (Rosedale):** Non, monsieur l'Orateur, c'est inexact.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—  
DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS  
RELATIFS AUX GARANTIES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il maintenant prêt à déposer les sections de l'accord conclu par le Canada et l'Argentine à propos de la vente d'un réacteur CANDU en 1973 qui prévoient des négociations ultérieures entre les deux pays, le Canada et l'Argentine, sur la question de garanties satisfaisantes? Maintenant que le ministre est de retour de la Corée du Sud, est-il, après avoir posé toutes ces questions à ce pays, suffisamment détendu pour répondre à la mienne?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition des égards qu'il me porte. Je pense que le principal document dont veut prendre connaissance l'honorable représentant est le contrat commercial, qui relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pense que c'est donc à lui que le chef de l'opposition devra s'adresser la prochaine fois.

**M. Hees:** Essayez de vous renvoyer la balle un peu plus discrètement. Le procédé commence à être usé.

**M. MacEachen:** Il y a eu deux échanges de documents sur les garanties qui accompagnent le contrat commercial, et ces documents seront mis à la disposition du député; je pense que l'honorable représentant comprend que normalement on ne dépose pas ce genre de contrat commercial, mais s'il veut en savoir plus, c'est à mon collègue qu'il doit s'adresser.

LE TÉLÉGRAMME DU GOUVERNEMENT TERRE-NEUVIEN  
RELATIF À LA PROTECTION DES BANCS DE POISSONS—LA  
POSITION DU MINISTRE

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il reçu un télégramme du ministre des Pêches de Terre-Neuve dans lequel celui-ci déclare douter que la pêche côtière dans l'Est du Canada puisse se poursuivre pendant encore un an sans un appui inconditionnel du gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il répondu à ce télégramme, et en quels termes?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je pense que j'ai reçu deux télégrammes du ministre des Pêches de Terre-Neuve. Il m'a proposé une rencontre, et je lui précise dans ma seconde réponse qui, si elle n'a pas encore été envoyée, le sera très bientôt, la date de cette rencontre au cours de laquelle nous discuterons de ce problème qui nous intéresse tous deux, et des questions relatives au droit de la mer et au développement des pêcheries de la côte est.

● (1440)

L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS À DES MESURES  
UNILATÉRALES POUR LA PROTECTION DES PÊCHES—LES  
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné les doutes et les craintes qu'ont exprimés des groupes de pêcheurs, les syndicats et les personnes intéressées à l'industrie de la pêche, surtout dans l'Est du Canada, quant à la survie de l'industrie si le gouvernement ne prend pas des mesures fermes, et, au besoin, unilatérales pour protéger les ressources marines, le gouvernement a-t-il l'intention d'agir? D'après ce qu'on dit dans l'Est du Canada, il est évident que l'industrie ne peut survivre si le gouvernement ne prend pas des mesures énergiques.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le député me pose une question à laquelle on a déjà répondu à bien des reprises. Comme le ministre d'État chargé des Pêches et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'ont indiqué, les mesures unilatérales que préconise le député, et je ne suis pas certain que le reste de son parti partage son opinion là-dessus, constituent l'une des possibilités que le gouvernement a rejetées. J'aimerais établir deux points. D'abord, ce n'est pas ainsi qu'on établit le droit international. Deuxièmement, nous induirions les Canadiens, et surtout les pêcheurs, en erreur si nous les laissons croire que le gouvernement canadien pourrait résoudre leurs problèmes en prenant des mesures unilatérales. Cela ne résoudrait pas le problème de la pêche au saumon, par exemple. L'origine de ce problème se situe bien au-delà de la limite territoriale de 200 milles. Cela ne nous dirait pas comment empêcher les pays qui ont des droits historiques de pêche dans ces eaux d'exercer ces droits. Des mesures unilatérales ne résoudraient pas ces problèmes. Je rappelle à la Chambre que lorsque le gouvernement a établi des lignes de fermeture de pêche il y a quelques années afin d'augmenter énormément les droits des pêcheurs canadiens, il a participé à une série de discussions bilatérales avec des pays qui avaient des droits historiques de pêche dans le golfe du Saint-Laurent par exemple. La question est beaucoup plus complexe que la solution ne semble l'indiquer. Je ne pense pas que le député voudrait faire croire à tort aux pêcheurs que des mesures unilatérales résoudraient immédiatement le problème.

\* \* \*

## QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. Maurice Dupras (Labelle):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Sait-il que le maire de Montréal, Jean Drapeau, est venu à Ottawa aujourd'hui pour tenter au dernier moment de convaincre le député de High Park-Humber Valley et le député de York-Simcoe de cesser leur obstruction systématique au bill C-63?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!